

## COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 6.7.2017  
C(2017) 3812 final

*Monsieur le Président*

*La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis sur l'Erasmus des apprentis, avec référence en particulier à l'initiative ErasmusPro annoncée dans la Communication de la Commission «Investir dans la jeunesse de l'Europe» {COM (2016)940 final}. La Commission se félicite du soutien du Sénat à cette initiative.*

*L'initiative ErasmusPro, annoncée dans le programme de travail de la Commission pour 2017, s'inscrit dans le cadre d'un ensemble plus vaste de mesures ambitieuses visant à combattre le chômage des jeunes ainsi qu'à répondre aux enjeux majeurs en matière de développement et mise en valeur des compétences.*

*Le rôle crucial de la formation professionnelle, notamment de l'apprentissage, et la valeur ajoutée qu'y apportent des expériences de mobilité avaient par ailleurs déjà été soulignés dans le cadre de la Nouvelle stratégie pour les compétences en Europe {COM(2016) 381 final}.*

*La nécessité d'offrir aux jeunes en formation professionnelle davantage d'opportunités de mobilité de longue durée a été soulignée dans le rapport du Parlement européen du 4 mars 2016 sur le programme Erasmus+ et d'autres outils de promotion de la mobilité dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels {2015/2257(INI)}, ainsi que par des acteurs tels que l'Institut Jacques Delors et les représentants du monde du travail rassemblés dans le Pacte européen pour la jeunesse. Le député européen Jean Arthuis, président de la Commission des budgets du Parlement européen, a promu deux projets pilote au soutien de la mobilité de longue durée des apprentis, actuellement en cours d'exécution par la Commission.*

*Mr Jean BIZET  
Président de la Commission des affaires  
européennes du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
F – 75291 PARIS Cédex 06*

*cc. Mr Gérard LARCHER  
Président du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
F – 75291 PARIS Cédex 06*

*En répondant à cette demande, l'initiative ErasmusPro, intégrée dans le programme Erasmus+, vise à proposer et soutenir financièrement des expériences de mobilité de longue durée pour les apprentis, notamment des stages en entreprise de six à douze mois. La Commission prévoit de réserver une partie de l'enveloppe financière disponible à ErasmusPro, de façon à ce que les agences nationales chargées de la mise en œuvre de l'action mobilité d'Erasmus+ puissent donner priorité aux projets du type ErasmusPro. Ceci devrait garantir une augmentation substantielle du nombre des projets de mobilité de longue durée, qui est actuellement très limité (moins de 1% des mobilités soutenues par Erasmus+ dans la formation professionnelle durent six mois ou plus).*

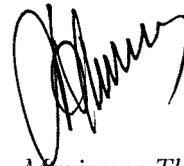
*L'avis du Sénat a été transmis aux services chargés de préparer la proposition technique pour l'intégration d'ErasmusPro dans le programme Erasmus+, dont le programme de travail et le projet de budget pour 2018 seront discutés au sein du comité de gestion du programme les 28 et 29 juin 2017.*

*En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.*



*Frans Timmermans  
Premier vice-président*



*Marianne Thyssen  
Membre de la Commission*